

*des Princes &c.* Septemb. 1704 195  
de Mr. le Duc de Savoye. Ainsi M. S. je vous  
repete que S. M. est prête d'accorder à vôtre  
consideration la Neutralité du Chablais & du  
Fauffigny, & de vous donner sa parole Royale,  
qu'elle ne réunira point ce Duché de Savoye à  
sa Couronne, lors de la conclusion de la Paix.  
Cette assurance & cette Neutralité assurent  
vôtre repos pour le présent, & pour l'ave-  
nir; & comme Alliez du Roi mon Maître,  
vous ne pouvez pas raisonnablement lui deman-  
der rien de plus, & c'est tout ce que j'ai à vous  
offrir de la part de S. M.

IV. Comme Mr. de Meillarede n'a pas  
voulu se contenter de la Neutralité de cette  
partie de la Savoye, la Diette s'est séparée  
sans rien résoudre là-dessus, & il y a appa-  
rence que les affaires resteront en l'état qu'el-  
les sont, du moins jusques à la fin de la  
Campagne, qui semble nous promettre  
quelque changement.

*Séparation  
de la Diette.*

#### ARTICLE V.

*Contenant ce qui s'est passé de plus considerable  
dans les Etats du NORD depuis le mois  
dernier.*

I. **C**E n'étoit pas sans raison, que nous  
dîmes le mois dernier, que la Cou-  
ronne de Pologne ne feroit pas autant bri-  
guée dans cette nouvelle Election, qu'elle  
l'avoit été autrefois, en effet, pas un Prince  
étranger n'en a temoigné de l'envie: il y en  
a même quelques-uns à qui on l'avoit offerte  
sous main, qui l'ont refusée: Et dans la si-  
tuation des affaires, elle ne convenoit veri-  
tablement qu'à un Polonois.